

Question présentée par le député :

M. André Pfeffer

Date de dépôt : 27 février 2020

Question écrite urgente

La préférence cantonale, une arnaque ordinaire de communication ?

Alors que l'Etat s'apprête à faire signer avec la FER une convention aux entreprises privées du canton pour qu'elles s'engagent à, enfin, appliquer le principe de la préférence cantonale, on apprend que le nouveau directeur financier des HUG serait un frontalier. Une telle annonce, loin d'être anodine, questionne sur la volonté réelle du Conseil d'Etat. Ne cherche-t-il pas à endormir les résidents genevois par des effets de manche plutôt que de trouver des solutions concrètes qui répondent à la crainte fondée de déclassement des Genevois sur le marché du travail sursaturé par l'emploi massif de collaborateurs de haut rang domiciliés à l'étranger ? A fortiori dans un secteur aussi sensible que celui des finances des HUG qui, il n'y a pas si longtemps, étaient dans les turbulences !

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pourquoi le Conseil d'Etat n'applique-t-il pas la préférence cantonale à sa propre administration alors qu'il entend la vendre aux entreprises ?***
- ***Le Conseil d'Etat considère-t-il, au vu de ce qui précède, que la préférence cantonale ne s'appliquerait pas à l'Etat ?***
- ***Quels sont les critères qui ont concouru à l'engagement du nouveau directeur financier des HUG ?***
- ***Le Conseil d'Etat, respectivement l'hôpital, peut-il affirmer et surtout démontrer qu'aucun profil local n'était compatible avec l'exigence du poste ?***
- ***Si oui, peut-il le prouver en présentant le cahier des charges du poste ?***
- ***Ce poste a-t-il été mis au concours à l'OCE ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ces réponses.